

CONCLUSION

D'après les résultats des enquêtes auprès des éleveurs, il semble possible d'envisager un projet de charte des bonnes pratiques en élevage équin. Cependant, même si certains éleveurs sont favorables à la démarche, il est nécessaire qu'un grand nombre d'éleveurs s'engagent pour que la charte soit reconnue. Une phase de sensibilisation des éleveurs est indispensable afin de leur expliquer les enjeux et les avantages du projet. La charte peut devenir un véritable outil

d'amélioration de la qualité et de valorisation de leur travail.

Les récentes déclarations des professionnels vont dans le sens de la démarche charte: la volonté de s'organiser autour d'un objectif commun de qualité. De plus, le contexte actuel est favorable à la mise en place d'une telle démarche: le réforme de la Politique agricole commune, le lancement des contrats d'agriculture durable, le projet de changement de statut des activités équestres. Pour

mener des actions efficaces et bénéficier des aides communautaires et nationales, les professionnels doivent s'organiser autour de missions et projets de développement bien définis et structurés. De plus, les enjeux du projet de charte des bonnes pratiques entrent tout à fait dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs signé entre l'Etat et les Haras nationaux.

S. BLEMUS, N.BAUDOIN, Ph. FRAIOLI

SCIENCES SOCIALES

L'Eglise catholique et l'hippophagie

Eat not this flesh: sous ce titre, F.J. Simoons (1) procède, par catégories d'animaux (porcs, bovins, volailles, cheval, chameau, chien) et par aires géographiques et culturelles, à un inventaire des non-consommations de diverses viandes. Le chapitre "Viande de cheval" s'ouvre par le constat que "le grand centre de consommation de viande de cheval dans l'Ancien Monde s'étend de la Mongolie à l'extrême pointe de l'Europe", vaste territoire au cœur duquel vivaient "des peuples de pasteurs turbulents dont l'existence était à un point inhabituel centrée sur les chevaux, sauvages et domestiques, et qui apportèrent avec eux dans les régions voisines l'habitude de manger de la viande de cheval". Pourtant, la viande de cheval n'est pas de consommation massive en Europe, et ce, depuis de longs siècles. La raison en est, selon Simoons, l'expansion en Europe du christianisme, qui aurait interdit cette viande trop étroitement associée à des pratiques "païennes" (2). Or, cet argument a été contesté (3), principalement au motif que le christianisme est une religion – sans doute la seule – dépourvue d'interdits alimentaires, et qui n'a par conséquent aucune raison doctrinale de combattre d'autres religions en recourant à l'interdiction de tel ou tel aliment. A quoi s'ajoute la mise en doute du fait que la viande de cheval ait été une consommation typiquement païenne, c'est-à-dire liée à des sacrifices païens. Il n'est donc pas inutile de rouvrir ce dossier, fut-ce brièvement, pour chercher:

1- ce qu'il en est de la doctrine et de la pratique chrétiennes en matière d'alimentation, et spécialement d'alimentation carnée (sur ce point, on se limitera ici au catholicisme);

2- ce qu'il en est des pratiques de l'Europe pré-chrétienne en ce qui concerne les sacrifices de chevaux et la consommation de leur chair;

3- ce qu'il en est, s'il est vrai qu'il y a eu interdiction, de la réintroduction de l'hippophagie en terres catholiques.

Si la doctrine chrétienne est bien fondamentalement inscrite dans les Evangiles, il est exact que, à la différence du judaïsme (et, plus tard, de l'islam), et en réaction au ritualisme qu'elle lui reproche, le christianisme ne prononce aucune règle, positive ou négative, en matière d'alimentation. Et ce silence n'est pas un oubli: le christianisme n'admet en effet qu'un seul et unique sacrifice, celui du Christ; ce qui abolit tous les autres sacrifices. Mais dès les premières conversions apparaissent des difficultés: est-il permis à un apôtre de manger chez des juifs ou des païens convertis, qui auraient conservé leurs habitudes alimentaires? Pire: lui est-il permis de manger chez des païens non convertis, qui cuisinent peut-être des viandes sacrifiées aux idoles? Mais comment faire des convertis si l'on évite toutes les occasions de convivialité? Et les convertis eux-mêmes peuvent-ils manger avec leurs proches non convertis? Le concile de Jérusalem, vers 70, tranche ces questions: après en avoir délibéré, considérant que tout converti est sauvé par sa seule foi, mais qu'il convient de ne pas scandaliser les frères, les apôtres se rangent à l'avis de Jacques, et prononcent: "L'Esprit Saint et

nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont indispensables: vous abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées et de l'impudicité (4)" (5). Ce qui, en reprenant des interdits fondamentaux du judaïsme, vise surtout à imposer le renoncement à des usages païens. Saint Paul le redira, plus brièvement, dans la première épître à Timothée (6): "Tout ce que Dieu a créé est bon et aucun aliment n'est à proscrire, si on le prend avec action de grâces: la parole de Dieu et la prière le sanctifient". Mais il considère également que si, pour un chrétien ardent, les idoles ne sont rien et l'action de grâces est tout, pour les "faibles" qui "n'ont pas la science", il faut veiller à éviter toute ambiguïté: "Si quelqu'un te voit, toi qui as la science, attablé dans un temple d'idoles, sa conscience à lui qui est faible ne va-t-elle pas se croire autorisée à manger des viandes immolées aux idoles? (...) C'est pourquoi, si un aliment doit causer la chute de mon frère, je me passerai de viande à tout jamais, afin de ne pas causer la chute de mon frère" (7). Les principes sont donc une chose, mais la pratique en est une autre, parce qu'il faut prévenir les interprétations erronées et dangereuses que les ignorants pourraient en faire. De la difficulté d'abolir des interdits parmi des gens qui en observent toujours: comment imposer l'absence d'interdits sans risquer de paraître cautionner les interdits ou les prescriptions antérieures?

L'Eglise naissante est d'emblée confrontée à cette difficulté, et la tranche, plus

qu'elle ne la résout, en édictant des conseils et recommandations, qui, au fil de son expansion, deviendront des prescriptions ou des interdits... Dépourvue d'interdits alimentaires doctrinaux, la nouvelle religion se trouve néanmoins presque dès son commencement appliquée à édicter des interdits, pour éviter de se dissoudre aussitôt en syncrétisme – mais en prenant le risque des schismes. L'histoire de l'expansion du christianisme, en Europe comme ailleurs, montre ainsi qu'une religion instituée, établie dans le monde, ne se réduit pas à ses textes fondateurs, mais les augmente et les infléchit avec des réflexions et des décisions qui, pour n'être pas toujours doctrinales n'en contribuent pas moins à sa réalité effective, et à la différenciation, sur un socle commun, de ses divers courants. Ce n'est pas par la référence aux seuls textes bibliques, mais par des points aussi divers que la définition des jours de jeûne et d'abstinence, la fixation du calendrier liturgique, le dogme de l'infaillibilité papale ou de l'immaculée conception, la question de la présence réelle dans l'eucharistie ou de l'existence du purgatoire, le célibat des prêtres, etc., que l'Eglise catholique romaine se distingue des autres communautés chrétiennes. Or, qu'il s'agisse de questions de dogme, de morale, ou de simple discipline, ce sont principalement les évêques réunis en conciles qui ont à en connaître et à statuer à leur sujet. L'histoire des conciles ne peut donc manquer de nous éclairer sur les positions de l'Eglise à l'égard de l'hippophagie (8).

Du quatrième au huitième siècle, accompagnant la progression des missionnaires en terres païennes, dans une Europe bouleversée par les invasions, on compte une dizaine de conciles qui traitent des chevaux pour interdire, directement ou indirectement, leur sacrifice et a fortiori la consommation des viandes équinées sacrificielles. Ainsi par exemple en 742, tandis que Boniface s'efforce non sans mal d'évangéliser les Germains, le premier concile national germanique prescrit dans son cinquième canon: "tout évêque doit (...) veiller à ce que, dans sa paroisse, le peuple ne se livre plus aux pratiques païennes, comme sont les sacrifices païens faits aux morts, les interprétations de l'avenir, la sorcellerie, les amulettes, les augures, (...) ou bien les feux sacrilèges appelés Rodfyr"

(9). Les conciles anglais de 787 donnent en leur capitulum 19 un texte plus explicite: "On doit détruire les restes des superstitions païennes, par exemple, manger de la viande de cheval, percer le nez des chevaux, leur couper la queue, trancher les procès à l'aide des sorts" (10). Régulièrement, sont réitérées les interdictions concernant les augures par les chevaux, les courses de chevaux, le 1^{er} janvier ou "les trois jours de janvier", la participation "avec des païens à des repas superstitieux", les "sacrifices païens", ou encore les "feux sacrilèges", et les déguisements ou objets évoquant "vaches" et "cerfs" (en fait, des boucs): toutes interdictions qui ne prennent sens qu'à la lumière de ce que l'on sait par ailleurs des us et coutumes des Germains et des Scandinaves, que les missionnaires ont alors entrepris d'évangéliser.

En janvier, des courses, des augures, des sacrifices et repas, des feux: tous ces éléments évoquent clairement les grandes fêtes calendaires des peuples du Nord, et plus précisément, par l'insistance sur janvier, le jól (ou júl) – au moment du solstice d'hiver, correspondant au Noël chrétien. Précédée d'une course de chevaux (11), la fête de jól était tout entière organisée autour du sacrifice de chevaux, ou de verrats, préalablement engraisés, et comportait quatre moments importants: l'immolation de la victime, dont le sang était recueilli dans un récipient (semblable au célèbre chaudron trouvé à Gundestrup, Danemark); des baguettes de bois étaient jetées dans ce sang, pour lire les augures dans leur disposition; la consommation de la chair cuite était accompagnée de longues et généreuses libations de bière spécialement fermentée pour la fête, et l'on buvait à la mémoire des ancêtres, en l'honneur des dieux, et des convives de marque; enfin, on prêtait des serments qui valaient engagements solennels (12). Si l'on ajoute que cette fête de jól, célébrant et appelant la fertilité et la lumière, durait plusieurs jours, comme tous les grands rituels, et qu'elle était, quoique solaire, fixée en fonction des phases lunaires et pouvait donc varier de plus ou moins deux semaines, on comprendra que l'Eglise ait pu interdire avec une virulence particulière pareille débauche pendant la fête de la Nativité (13).

Si à l'abondance des sources et études concernant ces sacrifices païens (14), on veut ajouter un épisode aussi pittoresque que significatif, confirmant ensemble l'existence de l'hippophagie et son interdiction par l'Eglise, on pensera aux circonstances de la conversion unanime de l'Islande, en 999 (15). Les premiers missionnaires arrivés dans l'île en 981 s'étant montrés très insuffisamment convaincants, le roi de Norvège exerce un chantage pour obtenir que les grands chefs islandais, dont une petite minorité est convertie, se réunissent pour décider d'une religion unique pour tous les habitants de l'île. L'assemblée est au bord de tourner à la bataille rangée, mais tous décident finalement de s'en remettre à la décision de l'un d'eux, païen quant à lui. S'étant retiré dans la solitude et le silence, il se prononce enfin: l'Islande adoptera le christianisme, car une seule loi et donc une seule foi sont nécessaires pour assurer la paix civile. Le baptême les fait tous entrer en chrétienté, et les oblige explicitement à trois renoncements majeurs: l'exposition des nouveau-nés (c'est-à-dire l'infanticide), les sacrifices aux dieux païens, et la consommation de viande de cheval. On soulignera au passage que la consommation de la viande de porc n'est pas interdite, alors que le verat était pourtant l'autre grand animal sacrificiel des païens du Nord; peut-être faut-il comprendre que, tandis que le cheval n'était consommé que dans le contexte sacrificiel, le porc pouvait être consommé hors de ce contexte. Peut-être faut-il tenir compte aussi du fait que le porc est interdit par le judaïsme et par l'islam, monothéismes dont les autorités chrétiennes tenaient à se distinguer nettement...

Quelles que soient les modalités et circonstances de la conversion, elle a été manifestement, pour ce qui concerne l'hippophagie, complète et durable. Qu'on en juge: "Les chevaux n'étaient pas pour eux uniquement des coursiers rapides et sûrs, et des amis personnels: ils incarnaient la force de leurs dieux. Le coursier à huit jambes que Wodan emmène au combat parcourt la terre à la vitesse du vent, volant à travers les airs. Et l'on parle de lui partout où doit avoir lieu une chevauchée digne d'être mentionnée. Le dieu de la fécondité possède lui aussi des chevaux sacrés, appelés Freyfax, sur lesquels aucun homme n'a le droit de monter. Leurs membres sont

honorés de rites grossiers et très anciens de fécondité et de prospérité. On ne mangeait de viande de cheval qu'à l'occasion des plus solennels sacrifices. Sur ce point encore plus que sur d'autres le Christianisme et le paganisme se heurtaient avec violence. A ce sujet, la nouvelle foi n'acceptait aucun compromis, ne souffrait aucune adaptation plus ou moins habile. Au sacrement païen du cheval sacrifié s'opposait la Cène chrétienne. C'est là que rois et paysans se voyaient obligés de professer leur appartenance à l'ancienne ou à la nouvelle religion. (...) Après la conversion du pays [la Norvège], les Chrétiens stigmatisèrent impitoyablement le goût que les païens avaient pour la viande de cheval et considérèrent comme une chose honteuse son usage; c'est pourquoi la plupart du temps, encore aujourd'hui, l'on s'en abstient et l'on en a horreur. Ceux qui abattaient les chevaux étaient suspects de paganisme, et il n'y a pas si longtemps qu'ils étaient encore méprisés et presque exclus de la communauté chrétienne. Des détenus et des gens aux mœurs dépravées trouvèrent en cet emploi le moyen de subvenir à leurs maigres besoins. Mais ils étaient l'objet de la malédiction et de la crainte populaires. (...) Toujours est-il que leurs corps ne pouvaient entrer au cimetière par la porte: on les passait par-dessus les murs" (16).

Ces dernières observations donnent la mesure de la dépréciation induite par l'interdiction chrétienne de l'hippophagie. Mais elle conduit aussi à se demander si cette interdiction a bien été rigoureusement respectée: s'il avait été bien certain que "ceux qui abattaient les chevaux" n'en faisaient pas une nourriture et peut-être un commerce, on ne voit pas pourquoi ils auraient été "suspects de paganisme". De fait, il est difficile de savoir jusqu'à quel point l'hippophagie a réellement été éliminée. Il est évident qu'elle a régressé, et il est possible que l'interdiction religieuse ait été à l'origine d'un dégoût culturel (17). Mais de nombreux indices font douter qu'elle ait jamais totalement disparu. On pourrait croire que, l'Eglise ayant sur ce point bénéficié du secours de la puissance publique, les meilleures conditions étaient réunies pour éradiquer l'usage de cette viande. Mais la répétition à intervalles réguliers de la même interdiction, jusqu'au-delà du 18e siècle, indique plu-

tôt qu'elle n'était pas vraiment respectée (18). Viande interdite et dépréciée, le cheval ne pouvait être commercialisé ouvertement, et devait donc être vendu à bas prix, que ce soit comme viande de basse boucherie, peut-être sous de fausses apparences de viande bovine, ou encore hors de toute boucherie déclarée. On sait que les périodes de famine ont conduit à consommer toutes sortes de nourritures jugées immondes en temps normal; il est peu vraisemblable que les plus pauvres, en situation de famine chronique, n'aient jamais recouru à la viande de cheval. Ce qui suppose des pourvoyeurs (et nul n'était pour cela mieux placé que "ceux qui abattaient les chevaux"), et une rémanence de l'hippophagie sur le mode d'une économie souterraine.

Ce qui est certain en revanche, c'est le retour officiellement autorisé de l'hippophagie, en France en 1866, après les pays scandinaves et germanophones et la Belgique. Il semble que l'acceptation de la viande de cheval en France ait été préparée par des circonstances particulières: les famines du 18e siècle, puis les campagnes napoléoniennes, avaient progressivement quoique illégalement banalisé la consommation de viande de cheval, et avaient en outre montré son innocuité, voire ses qualités. A partir de 1840, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire lança une vigoureuse campagne en faveur de l'hippophagie, sur des arguments humanistes et sociaux – procurer aux pauvres une viande saine à bas prix – aussi bien que sur des considérations de protection des animaux – éviter aux chevaux usés des souffrances inutiles. Le retentissant banquet hippophagique tenu à Paris en 1865 fut suivi de peu par l'autorisation des boucheries hippophagiques (1866): la viande de cheval était (re) devenue une nourriture légale.

Jusqu'à plus ample informé, il ne semble pas que l'Eglise soit revenue sur ses interdictions passées; mais le silence vaut consentement. Il est vrai que, depuis les premières interdictions quelque dix siècles auparavant, et à cause d'elles, les viandes chevalines ont cessé depuis beau temps d'être sacrificielles. De son côté, la puissance de l'Eglise était suffisamment établie pour n'avoir plus à livrer de combats sur le terrain des nourritures, ni à craindre le retour d'une viande jadis condamnée; à moins que, au contraire,

l'hippophagie renaissante n'ait été le fait de mangeurs sur lesquels l'Eglise n'avait qu'une emprise faible ou nulle. A défaut d'en disposer pour le 19e siècle, il serait certainement intéressant de recueillir des informations sur les appartenances socio-économiques et les choix religieux des hippophages contemporains...

N. VIALLES

1. Frederick J. Simoons, *Eat not this flesh*, Madison: University Wisconsin Press, 1961.
2. entre guillemets, car l'appellation de "païens" n'émane évidemment pas de ceux qui sont ainsi désignés. Dérivé du latin *paganus* ("paysan") et attesté depuis 1080, ce terme a été par le christianisme appliqué aux religions polythéistes, qu'elles lui soient antérieures ou contemporaines. On sait que "païen" s'applique aussi, par extension, à une personne sans religion.
3. F. Sigaut, "La viande de cheval a-t-elle été interdite par l'Eglise?", *Ethnozootechnie*, N° 50, 1992, pp.85-91.
4. Par "impudicité", "infamie", ou "ignominie", il faut entendre l'inceste (cf. *Lévitique*, XVIII et XX): les apôtres conservent tout naturellement le vocabulaire de l'ancien Testament.
5. Actes des apôtres, XV, 28-29. Toutes les références faites ici à la Bible renvoient à la traduction de l'école biblique de Jérusalem, éd. du Cerf, 1961.
6. Première épître à Timothée, IV, 4.
7. Première épître aux Corinthiens, VIII, 10-13.
8. L'édition utilisée est celle de C. J. Hefele et J. Hergenrother, *Histoire des conciles d'après les documents originaux. Traduction française augmentée de notes critiques et bibliographiques*, par Dom H. Leclercq, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. Paris, Letouzey et Ané, 1907-1938.
9. *Histoire des conciles*. Paris, éd. Letouzey et Ané, T.III, vol.2 (1907-1908), p. 823.
10. *Ibidem*, p. 997.
11. Mais c'est au mois d'août, lors de la grande fête des chevaux qu'avaient lieu les tournois et les grands combats d'étalons qui, précise E. Oxenstierna (*Les Vikings. Histoire et civilisation*. Paris, Payot, 1976, p. 194), étaient encore très à la mode au début du siècle dernier (i.e. au début du 19e siècle).
12. R. Boyer, *Les Vikings. Histoire et civilisation*. Paris, Plon, 1992, p. 337-341.
13. Noël est célébré le 25 décembre dans toutes les Eglises chrétiennes depuis le IVe siècle. C'était la date de la fête païenne du solstice d'hiver, appelée "naissance du soleil"; l'Eglise romaine a adopté cette coutume, en lui donnant le sens de "naissance du Christ".
14. voir par exemple R. Boyer, *La vie quotidienne des Vikings (800-1050)*, Paris, Hachette, 1992; E. Conte, *Les Slaves*, Paris, Albin Michel, 1986; B. Sergent, *Les Indo-Européens. Histoire, langues, mythes*, Paris, éd. Payot et Rivages, 1995; M. Todd, *Les Germains aux frontières de l'empire romain (100 av.J.C. – 300 ap.J.C.)*; E. Hoffmann-Krayer et H. Bächtold-Stäubli, *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens* (art. "Pferd" et "Pferdefleisch", vol. VI), Berlin und Leipzig, de Gruyter, 1934-1935.
15. R. Boyer, *Les Vikings*, 1992, pp. 216-218; id., *Yggdrasil. La religion des anciens scandinaves*, Paris, Payot, 1981, pp.224-225.
16. E. Oxenstierna, 1976, pp. 194-196.
17. cf. F. Poplin, "Le cheval, viande honteuse", *Ethnozootechnie*, N° 48, 1992, pp.23-34.
18. cf. B. Lizet, *Le cheval dans la vie quotidienne*, Paris, Berger-Levrault, 1982, pp. 167sqq.